



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

BASSIN  
D'ARCACHON

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250313-2025031310-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Jeudi 13 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président)  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX  
MR DAVID a donné POUVOIR à Mr FOULON

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE  
Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, SEGURA, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025031310 : AVENANT ET TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE ARCACHON 2025**

Par délibération du 7 mars 2024, le conseil d'administration d'Arcachon Expansion a accepté l'offre proposée par LOCO EXPRESS et autorisé l'occupation du domaine public au Petit Train Touristique. Une convention fixant les obligations des deux parties a été signée le 19 mars 2024.

Un avenant modifiant la période d'exploitation incluant les vacances d'hiver a été signé le 19 février 2025

Comme prévu dans cette convention et son article 7, il convient de fixer annuellement les tarifs de redevances annuelles.

**Redevance part fixe : 4 988 € (quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit) Euros**

**Redevance part variable : 3 (trois) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation**

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

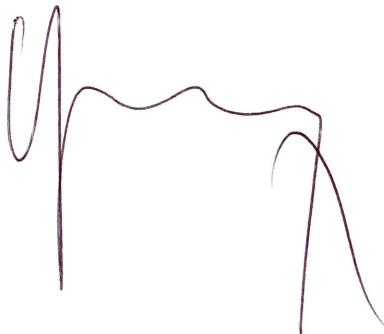
- APPROUVER les tarifs 2025 tels que présentés
- AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération
- AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°10 concernant l'avenant et tarif occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2025.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le jeudi 13 mars 2025  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion





**Arcachon  
expansion**

TOURISME·CONGRÈS·ANIMATION·CULTURE·COMMERCE



## Avenant n°1

### PETIT TRAIN TOURISTIQUE

### CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DOMANIALE

Le présent acte modifie comme suit la convention portant autorisation d'occupation domaniale signée le 19 mars 2024

#### ENTRE-LES SOUSSIGNES :

**ARCACHON EXPANSION**, représenté par sa Directrice Générale en exercice, Madame Frédérique DUGENY,

Ci-après dénommée "Arcachon Expansion"

*D'UNE PART,*

#### ET :

La Société Loco Express représentée par Monsieur Laurent MARTINERIE,

Ci-après dénommée l'Exploitant

#### ARTICLE 1

L'article 5 est modifié comme suit

La définition des circuits touristiques est laissée à la libre appréciation de l'exploitant, en accord avec Arcachon Expansion.

Concernant l'arrêt et le stationnement du petit train, il est convenu ce qui suit :

La Société Loco Express dispose d'une autorisation d'occupation temporaire pour utiliser un emplacement pour embarquer et déposer le public sur la bande d'arrêt prévu à cet effet au droit du M.A.A.T, sis boulevard du Général Leclerc – 33120 ARCACHON.

La Société Loco Express fera son affaire du lieu et des conditions de stationnement de son ou ses véhicule(s) pendant la nuit et durant les périodes où le petit train n'est pas exploité.

La Société Loco Express s'engage à limiter au maximum le bruit généré par son activité.

La Société Loco Express s'engage à privatiser le petit train pour Arcachon Expansion sur quelques événements (dans la limite de quatre par an) au tarif de 500€ HT par jour, hors juillet et août.

Durant la période s'étendant des vacances de Pâques à la fin des vacances de Toussaint, l'exploitant s'engage à organiser son activité, de manière quotidienne, du lundi au dimanche et ce, pour un départ avec 8 personnes minimum.

Durant les vacances scolaires d'hiver et de Noël, l'exploitant peut également organiser son activité, sur une période qu'il nous communiquera au préalable, à la fréquence de son choix, toujours pour un départ avec 8 personnes minimum.

Les circuits se dérouleront :

#### **Circuit 1 : la panoramique - durée environ 45mn**

Départ esplanade G Pompidou, bd Gal Leclerc, jusqu'au rond-point de la gare, demi-tour, bd Gal Leclerc, place Franklin Roosevelt, av Gambetta, (cours Desbiey, av Régnault, allée du Moulin Rouge,) variante : av Victor Hugo, allée Moulin Rouge, allée Pasteur, allée Sully, allée Brémontier, place Brémontier, rue du Dr A Festal, allée Emile Péreire, bd de la Côte d'Argent, av du Parc Péreire, allée des Floralies, bd de la Mer, av des Goélands, av du Parc, bd de la Côte d'Argent, allée Fenelon, allée des Dunes, allée Bouillaud, av Victor Hugo, av Gambetta, place Franklin Roosevelt, bd Gal Leclerc et retour esplanade G Pompidou devant l'Office de Tourisme.

#### **Rotations pour les individuels – circuit panoramique :**

##### **● vacances scolaires d'hiver et de Noël : 1 à 2 départs tous les jours à 10h45.**

En fonction de la fréquentation et des réservations des groupes : un départ supplémentaire à 11h45. Ce départ est alors affiché sur le panneau type « stop trottoir » placé devant l'emplacement du petit train et l'information est transmise à l'accueil de l'Office de tourisme pour renseigner les visiteurs

##### **● avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint : 1 à 2 départs tous les jours à 10h45.**

En fonction de la fréquentation et des réservations des groupes : un départ supplémentaire à 11h45. Ce départ est alors affiché sur le panneau type « stop trottoir » placé devant l'emplacement du petit train et l'information est transmise à l'accueil de l'Office de tourisme pour renseigner les visiteurs

##### **● Juillet et août : 2-3 départs tous les jours à 10h45 et 11h45 (+ 9h30 du 14/07 au 25/08)**

#### **Circuit 2 : la Ville d'Hiver - durée environ 30mn**

Départ esplanade G Pompidou, bd Gal Leclerc, jusqu'au rond-point de la gare, demi-tour, bd Gal Leclerc, place Franklin Roosevelt, av Gambetta, av Victor Hugo, allée Rebsomen, place Turenne, entrée Parc Mauresque, passage devant la maquette Du Casino Mauresque, devant la statue

d'Hercule, sortie du Parc Mauresque par place Turenne, allée Corrigan, allée Lalesque, allée Bouillaud, allée du Moulin Rouge, allée Faust, allée Brémontier, allée Pasteur, allée Alexandre Dumas, allée Peymaou, allée du Docteur Festal, allée Brémontier, promenade des anglais, allée Bouillaud, av Victor Hugo, av Gambetta, retour esplanade G Pompidou devant l'Office de Tourisme.

#### **Rotations pour les individuels – circuit Ville d'Hiver :**

- **vacances scolaires d'hiver et de Noël** : 1 à 3 départs tous les jours : à 14h30, 15h30\* et 16h30\* (\*sauf réservations de groupes)
- **avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint** : 1 à 3 départs tous les jours : à 14h30, 15h30\* et 16h30\* (\*sauf réservations de groupes)
- **Juillet et août** : 5 départs tous les jours à 14h- 15h- 16h- 17h- 18h

En dehors des périodes et tranches horaires définies, l'exploitant pourra être expressément autorisé à faire circuler ce train pour des animations ponctuelles.

Sous peine de résiliation immédiate, l'exploitation du petit train ne pourra porter atteinte à la tranquillité, la sécurité et à l'hygiène publique. Dans ce cas, la résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation. Il en sera de même pour toute attente à la moralité et aux bonnes moeurs.

Arcachon Expansion pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle à effet de vérifier, notamment, les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux ainsi que de circulation.

#### **Les autres articles de la convention du 19 mars 2024 restent inchangés**

Fait à Arcachon, en 3 exemplaires.

Le 12 février 2025

Frédérique DUGENY

Directrice Générale d'Arcachon Expansion  
**ARCACHON EXPANSION**  
 Direction Générale  
 22, bd du Général Leclerc 33151  
 33311 ARCACHON Cedex  
 Tourisme-Congrès-Animation-Culture-Commerce

Laurent MARTINERIE

La Société Loco Express

**SAS LOCO EXPRESS**  
 au capital de 1000 €  
 Siège social : 6 impasse A. Dignac  
 33260 LA TESTE DE BUCH  
 Siren : 790 929 327  
 TVA Intra : FR 86790929327